

FCC Compliance Statement | Compliance Notice:

This equipment has been tested and found to comply with the limits for a Class B digital device, pursuant to part 15 of the FCC Rules. These limits are designed to provide reasonable protection against harmful interference in a residential installation. This equipment generates, uses and can radiate radio frequency energy and, if not installed and used in accordance with the instructions, may cause harmful interference to radio communications. However, there is no guarantee that interference will not occur in a particular installation. If this equipment does cause harmful interference to radio or television reception, which can be determined by turning the equipment off and on, the user is encouraged to try to correct the interference by one or more of the following measures:

- Reorient or relocate the receiving antenna.
- Increase the separation between the equipment and receiver.
- Connect the equipment into an outlet on a circuit different from that to which the receiver is connected.
- Consult the dealer or an experienced radio/TV technician for help.

This device complies with part 15 of FCC rules. Operation is subject to the following two conditions:

- This device may not cause harmful interference.
- This device must accept any interference received, including interference that may cause undesired operation.

Change or modifications that are not expressly approved by the manufacturer could void the user's authority to operate the equipment.

RF Exposure Information:

This equipment complies with FCC radiation exposure limits set forth for an uncontrolled environment. In order to avoid the possibility of exceeding the FCC radio frequency exposure limits, human proximity to the antenna shall not be less than 8 inches during normal operation.

Innovation, Science and Economic Development Canada (ISED) | Compliance Notice:

This device contains licence-exempt transmitter(s)/receiver(s) that comply with Innovation, Science and Economic Development Canada's licence-exempt RSS(s). Operation is subject to the following two conditions:

1. This device may not cause interference.
2. This device must accept any interference, including interference that may cause undesired operation of the device.

RF Exposure Statement:

This equipment complies with IC RSS-102 radiation exposure limits set forth for an uncontrolled environment. This transmitter must be installed to provide a separation distance of at least 8 inches from all persons and must not be collocated or operating in conjunction with any other antenna or transmitter.

Warning: Changes or modifications not expressly approved by ecobee Inc. could void the user's authority to operate the equipment.

Déclaration de conformité à la FCC | Avis de conformité :

Le matériel a été testé et jugé conforme aux limitations de la catégorie B des appareils numériques, en vertu de l'article 15 des règles de la FCC. Ces critères sont établis afin d'assurer une protection suffisante contre les interférences nocives à l'intérieur d'une résidence. Cet appareil produit, utilise et peut émettre de l'énergie radioélectrique et peut occasionner des interférences nuisibles aux communications radio s'il n'est pas assemblé et utilisé selon les directives. Toutefois, il est impossible de garantir qu'aucune interférence ne se produira dans une installation donnée. Si cet appareil cause des interférences nuisibles à la réception radio ou télévisuelle, ce qui peut être établi en éteignant et en rallumant l'appareil, nous recommandons à l'utilisateur d'essayer de remédier à cette interférence de l'une ou de plusieurs des façons suivantes :

- Réorientez ou déplacez l'antenne réceptrice.
- Augmentez la distance séparant le système et le récepteur.
- Branchez le système dans une prise située sur un circuit électrique différent de celui du récepteur.
- Consultez votre fournisseur ou un technicien expérimenté en radio et télévision pour obtenir de l'aide.

Cet appareil est conforme à l'article 15 des règles de la FCC. L'exploitation est autorisée aux deux conditions suivantes :

- L'appareil ne doit pas produire de brouillage.
- L'utilisateur doit accepter tout brouillage radioélectrique de l'appareil, même si le brouillage est susceptible d'en compromettre le fonctionnement.

Les changements ou les modifications qui ne sont pas expressément autorisés par le fabricant pourraient annuler le droit d'utilisation du matériel.

Informations sur l'exposition aux radiofréquences :

Cet appareil est conforme aux limites de radiation de la FCC comme indiqué pour un environnement non contrôlé. Afin d'éviter la possibilité de dépasser les limites d'exposition aux radiofréquences de la FCC, une distance d'au moins 20 cm doit être maintenue entre l'antenne et les individus pendant une utilisation normale.

Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE) | Avis de conformité :

L'émetteur/récepteur exempt de licence contenu dans le présent appareil est conforme aux CNR d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada applicables aux appareils radio exempts de licence. L'exploitation est autorisée aux deux conditions suivantes :

1. L'appareil ne doit pas produire de brouillage;
2. L'appareil doit accepter tout brouillage radioélectrique subi, même si le brouillage est susceptible d'en compromettre le fonctionnement.

Énoncé sur l'exposition aux fréquences radio :

Cet équipement est conforme aux limites d'exposition aux fréquences radio d'IC RSS-102 définies pour un environnement non contrôlé. Cet émetteur doit être installé à au moins 20 cm de toute personne et ne doit pas être colocalisé ou fonctionner en association avec une autre antenne ou émetteur.

Avertissement : les changements qui ne sont pas expressément autorisés par ecobee inc. pourraient annuler le droit d'utilisation du matériel.

